



Retraites Complémentaires
Institutions de Prévoyance

cfdt.fr

Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation

RECOUVREMENT : Qui dit vrai ?

Depuis plusieurs jours, les directeurs de l'AGIRC-ARRCO et l'URSSAF Caisse Nationale, par presse interposée, jouent une partie de ping-pong concernant la récupération de la fiabilisation des données personnelles des actifs. Si nous sommes conscients que parfois livrer une bataille médiatique peut avoir du sens, elle a surtout sa limite quand elle fragilise un service aux retraités et insécurise les salariés.

Or la **CFDT** dénonce cette surenchère de la part du directeur de l'URSSAF Caisse Nationale qui n'a que pour ambition de contredire le Sénat. S'il affirme être capable de gérer la fiabilisation, le Sénat dans un récent rapport, considère que le transfert n'est pas assez mûr... sans remettre pour autant en cause les compétences de cet organisme.

Concernant l'AGIRC-ARRCO, la « défense » de l'institution nous insupporte, elle se borne uniquement à évoquer le système informatique, les données, les flux... et pas un mot sur l'avenir des salariés qui sécurisent au quotidien le modèle en contrôlant les cohérences notamment. Nos collègues très inquiets doivent être mieux considérés et le directeur de « l'acteur de référence pour 57 millions de retraités » devrait s'enorgueillir d'avoir 2534 professionnels aussi compétents, irremplaçables par des machines !

La situation génère de l'anxiété, du stress et des angoisses. Les RPS se déclarent et ils en sont les responsables.

On ne peut pas mettre d'égo comme cela dans un dossier aussi stratégique ! La défenseure des droits vient d'indiquer au gouvernement, sur la dématérialisation des services publics, qu'il faut remettre de l'humain dans la machine. La **CFDT** exige que les débats sur le transfert du recouvrement se focalise sur le fond et demande aux deux directeurs d'arrêter cette lutte improductive.

Les salariés et les retraités méritent beaucoup mieux que cela.



Dernières nouvelles :

Lors de la dernière Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation du 7 juillet, les employeurs ont affirmé que la fiabilisation restera au sein des GPS... mais sans donner leurs sources. Qui dit vrai ?

A la rentrée, le Ministre des Comptes Publics devra statuer en s'appuyant sur le dossier établi par la Direction de la Sécurité Sociale. Si rien n'est fait, le transfert du recouvrement aura lieu au 1^{er} janvier 2023... pour le moment !

La CFDT reste en action pour défendre l'intérêt des salariés

**Vous avez des questions ?
Vous pouvez contacter vos représentants CFDT**



Flashez moi
pour adhérer...